

Photo
d'identité à
coller ici

Dossier de candidature au D.E.J.E.P.S.

Mention **ANIMATION SOCIALE**

Vérification des Exigences Préalables

Conformément à l'article A 212-78 du code du sport, le dossier COMPLET doit être parvenu 1 mois minimum avant la date des sélections

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Madame Monsieur

Nom : Epouse :

Prénoms :

Né(e) le : lieu : Dépt :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Mobile :

Mail/courriel :

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

Une enveloppe au format A4, libellée à votre nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur

Photo d'identité récente à coller à l'emplacement prévu plus haut

Photocopie lisible de la Carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou du Passeport (en cours de validité) ou du livret de famille, ou extrait d'acte de naissance

Photocopie de l'attestation de recensement (pour les français de moins de 25 ans)

Photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les français de moins de 25 ans)

Pour les personnes en situation d'handicap, une procédure spécifique est mise en place par la DRJSCS. Vous voudrez bien vous rapprocher de leur service au 03 20 14 42 42

Photocopie de l'attestation premiers secours, (PSC1, ou AFPS, SST, PSE1 ou 2 en cours de validité, AFGSU...)

Justificatifs demandés pour les exigences préalables (voir au verso)

Photocopie de ou des attestation(s) de validation d'unités capitalisables acquises dans le cadre de la Validation d'Acquis d'Expériences (V.A.E.)

ATTENTION : Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera systématiquement rejeté sans être traité.

Toute fraude fait encourir à son acteur les peines prévues aux articles L313.1, L313.3, L433.19, L441.1, L441.2 et L441.7 du code pénal

Pour pouvoir vous inscrire en formation DEJEPS auprès d'un organisme de formation, vous devrez présenter **une attestation de satisfaction à la Vérification des Exigences Préalables (VEP)**. Les candidats seront convoqués à un entretien avec l'écrit demandé comme support d'entretien.

Vous devez impérativement fournir les justificatifs figurant en italique après chaque condition de satisfaction aux exigences préalables :

Pour satisfaire aux Exigences préalables du DEJEPS Animation Sociale il faut :

1 – Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation (BPJEPS, BEATEP, ...) inscrit au RNCP. ***Joindre une photocopie du diplôme***

2 – Etre titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). ***Joindre une photocopie du diplôme***

3 – Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience de six mois. ***Joindre certificat de scolarité et attestations justifiant de votre expérience***

4 – Justifier dans un dossier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum. ***Joindre photocopies des fiches de paie et/ou attestation(s) de travail ou de bénévolat et établir un état récapitulatif de ces expériences sur papier libre. Attention, le volume horaire doit apparaître sur les justificatifs.***

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier complet en date du

Dossier incomplet ou hors délais, rejeté et retourné le

Dossier retourné au candidat non entré en formation en date du

Le candidat a satisfait aux exigences préalables du BPJEPS Animation Sociale par équivalence de diplôme, attestation envoyée au candidat le

Le candidat est convoqué à un entretien de vérification aux exigences préalables :

.....

.....

.....

et a été retourné au candidat.

Fait à le

Nom :

Signature :